



Contribution de Christian DAVIAS

christian.davias@orange.fr

Notre Dame des Landes : une affaire sans fin ?

Lorsque André Hubert Mesnard dans sa contribution¹ indique qu'il n'y a plus d'urgence à solutionner l'état d'occupation illégal du foncier de NDDL, les batailles de rue, à Nantes le samedi 30 mars, m'interrogent.

L'État propriétaire du foncier "doit rester maître du jeu" écrit-il plus loin. C'est bien ce qui est demandé depuis toutes ces années de non décision.

À présent que la décision est prise d'abandonner le projet, il est quand même légitime que les collectivités territoriales concernées puissent choisir l'avenir de ces espaces. Le contraire irait à l'encontre de tous les objectifs de décentralisation.

J'ai toute confiance dans les qualités de juriste d'André Hubert Mesnard, mais cette remise en cause de l'état de droit sur la ZAD m'interpelle. Quant à la Préfète, Mme Klein, elle semble plus attentive aux propos des occupants illégaux de NDDL qu'à ceux des élus du département.

Jusqu'à quand faudra-t-il se concerter, parlementer, voire s'affronter, encore et encore ?

L'abandon du projet de NDDL a jeté le discrédit sur bon nombre d'outils de la démocratie : délibérations, utilité publique, jugements, concertation, consultation... Ce n'est qu'un coup de plus porté à nos territoires, après le refus d'une grande région Bretagne/Pays de la Loire, le délaissement national du port Nantes-Saint Nazaire, et bientôt la fermeture de Cordemais, qui, si elle devait se confirmer, aggraverait le déficit du trafic maritime, fragiliserait la sûreté de la fourniture de l'électricité et aurait un impact négatif sur l'emploi.

Pour assurer son rayonnement à l'international et son développement économique, le pôle métropolitain Nantes-Saint Nazaire doit disposer, à une proximité raisonnable, d'un aéroport capable d'absorber le trafic de fret, d'affaires et de tourisme. Pour ce faire, il doit accueillir un grand nombre de liaisons vers les capitales européennes ; il doit permettre des trajectoires d'approche sécurisées, être facilement accessible

¹ "Notre Dame des Landes : le point à la fin mars 2018"

depuis les pôles urbains secondaires, être relié aux transports urbains réguliers et avoir une liaison rapide avec les aéroports de la capitale.

On voit bien que l'option prise pour conserver Nantes Atlantique se heurte à une impossibilité d'allonger la piste actuelle ou de construire une piste secondaire, sans augmenter ou créer d'autres nuisances.

Nous sommes donc mis devant l'impossible position de défendre l'intérêt de l'aéroport et de devoir protéger les populations concernées par les nuisances de risques accidentels, de bruit et de pollution.